Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_08-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-sept mars, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Ewen ROGER, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Régis MERAL (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Corinne ANDREO), Mme Viviane LE BIHAN (pouvoir à Yvon POULIQUEN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Quorum : 14

Céline DARBOUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ELUS ET AGENTS ET CORRESPONDANT LOCAL DU CNAS, CODE CM2604_08

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 décidant de l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) de la commune nouvelle de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER,

Suite au renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner des délégués élus et agents, ainsi qu'un correspondant local,

Considérant que le CNAS permet à la commune de répondre à ses obligations légales de prestations sociales envers ses agents et ainsi se doter d'un outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,
En retenant que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles.
A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction etc...qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes.

Le Conseil municipal, avec 21 voix POUR et 6 voix CONTRE :

1- Décide de désigner Mme Arlette GEFFROY, membre de l'organe délibérant pour le mandat 2026 à 2032, en qualité de délégué **élus** notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
2- Décide de désigner Mme Gaëlle LABAT, en qualité de déléguée **agents** et correspondante du CNAS, la même personne pouvant assurer les deux fonctions.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 2 avril 2026,

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Céline DARBOUX, secrétaire de séance